Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026055-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-055 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Participation communale pour les activités de l'ASPTT

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle que la commune octroie une aide financière pour les enfants de Trémuson fréquentant les activités de l'ASPTT de Saint-Brieuc durant l'été.

ASPTT de Saint-Brieuc : pour les enfants de 7 à 14 ans

Coût pour une semaine d'activités	Tranches de quotient familial	Participation de la commune
100 € par enfant (dont 26 € de licence assurance obligatoire)	0 à 512 €	45 €
	513 € à 750 €	40 €
	750 € à 1 100 €	35 €
	1 101 € à 1 400 €	30 €
	1 401 € et plus	25 €

La facturation est établie directement aux familles par l'ASPTT de Saint-Brieuc. Conformément au tableau ci-dessus, une participation de la commune de Trémuson sera reversée aux familles qui en font la demande en transmettant leur facture en mairie.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire ces participations financières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une participation financières pour les activités susmentionnées du 6 juillet 2026 au 31 août 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026055-DE